



Succession et test de paternité

Par **taurus**, le **05/06/2009** à **17:20**

Bonjour !
J'ai un enfant dont je suis persuadé ne pas être le père. Il est né alors que j'étais marié. Depuis j'ai divorcé et depuis cet enfant est majeur, mais ne me donne plus signe de vie. Peut-être sait-il que je ne suis pas son père.
J'ai d'autres enfants qui eux sont les miens assurément.
En vue de ma succession, je souhaite deshériter cet enfant qui n'est pas de moi.
Un testament seul suffira-t-il pour demander un test de paternité et l'exclure de ma succession ou dois-je effectuer des démarches de mon vivant et si oui lesquelles ?
Cet enfant porte mon nom, ce n'est pas grave en soi, mais comme il m'ignore totalement depuis plusieurs années et ne nous donne plus signe de vie à ma famille et à moi, seulement à sa mère, je préfère favoriser mes véritables enfants.
Merci d'avance de votre réponse
Cordialement,

Par **romainncs**, le **08/06/2009** à **11:52**

Bonjour,
Il n'y a malheureusement pas 36 solutions pour prouver que vous n'êtes pas le père.
Déjà, puisque vous étiez mariés au moment de la naissance, vous êtes présumé père. La SEULE manière de renoncer à cette paternité est de prouver scientifiquement qu'un autre homme est le père de cet enfant.
Cordialement.